



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 300 à 306 A, boulevard de l'Ange-Gardien

No de lot : 2 892 485


Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un agrandissement d'un étage en cour arrière du bâtiment commercial de 4,29 mètres par 4,98 mètres dont :

- La marge arrière serait de 0,21 mètre alors que la marge arrière minimale prescrite par le règlement 300-2015 relatif au zonage est de 2 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,79 mètre;
- Le coefficient d'emprise au sol sur le lot 2 892 485 serait de 0,78, alors que le coefficient d'emprise au sol maximal prescrit par le règlement 300-2015 relatif au zonage est de 0,70, autorisant ainsi une dérogation de 0,08.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par M. Danny Houle, dossier 090574, minute 34 447, daté du 12 août 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 20^e jour du mois d'août 2019.


Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim et avocat